

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
mars 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 29 mars 2023

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absent excusé :

Secrétaire : Lucien MAIRE

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 22/02/2023.

1. Délibérations :

a. **Le conseil délibère pour approuver le compte de gestion 2022 tel que dressé par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax. Il est en tout point conforme au compte administratif 2022.**

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. **Le conseil délibère pour approuver le compte administratif 2022.**

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 221 142,14 €

- dont + 105 192,14 € sur l'exercice 2022 (Recettes : 660 512,71 € - 555 320,57 € de dépenses).
- dont + 115 950 € de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 148 432,95 €.

- dont 104 754,18 € sur l'exercice 2022 (Recettes : 533 857,06 € - 429 102,88 € de dépenses).
- dont + 43 678,77 € de résultat antérieur reporté.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

c. **Le conseil délibère sur l'affectation des résultats 2022.**

Le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget 2022 et s'élevant à la somme de 221 142,14 €.

Les crédits inscrits au BP 2023 en section d'investissement ne nécessitant pas une affectation des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 221 142,14 € est affecté

- au compte 002 pour la somme de 221 142,14 €.

Ce qui porte le montant du R002 « excédent de fonctionnement reporté » à 221 142,14 €.

L'excédent d'investissement 2022 de 104 754,18 € est reporté

- Au compte 001 pour la somme de 104 754,18 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 148 432,95 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

d. **Le conseil délibère sur les taux des taxes locales.**

Le conseil décide d'approuver une stabilité des taux pour l'année 2023

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,57 %

(pour mémoire, il s'agit du taux communal de 2020 (6,60 %) + le taux départemental de 2020 (13,97 %)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21,10 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil fixe ce taux de taxe d'habitation à 9,40 % comme indiqué en taux de référence 2023 sur l'état 1259 COM. Ce taux est identique au dernier taux d'imposition voté en 2019.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
mars 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

e. Le conseil délibère sur le vote du budget primitif 2023.

Le conseil décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement : 641 612,14 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 475 617 € en dépenses et en recettes

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

f. Le conseil délibère sur l'attribution des subventions aux centres de formation.

Il décide de verser la somme de 100 € aux lycées professionnels et aux centres de formation professionnelle par apprenti résident sur la commune (Lycée professionnel rural de l'Ain à Nantua, centre de formation d'apprentis (MFR), et centre de formation (CECOF)).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demande d'urbanisme

- DP00103523H0003 déposé par Monsieur FALCAN Raynier

3. Courriers reçus

a) Monsieur FREMION concernant l'accès à la parcelle D994 Gobet.

Un courrier de réponse lui a été envoyé.

b) DSDEN de DSDEN de l'Ain : recensement bâti disponible en vue de la généralisation du Service National Universel.

Une réponse a été envoyée.

c) NEOEN : potentiel éolien sur la commune de Belleydoux : rendez-vous en mairie

Cette entreprise a été reçue à sa demande le 23/03/2023 en mairie.

d) USBE : demande autorisation tournoi de football le samedi 15 juillet 2023 et débit de boisson temporaire.

Les membres du conseil sont d'accord, un courrier sera envoyé et rappellera que le nettoyage du site sera à effectuer par les membres de l'association après cet évènement. L'autorisation de buvette sera accordée après réception d'une demande d'autorisation conforme à la réglementation.

e) Préfecture : décentralisation de la compétence « la police de la publicité » à compter du 1er janvier 2024.

A compter de cette date les demandes concernées seront directement gérées par les mairies.

f) CBJ Notaires : droit de préemption sur la vente de plusieurs parcelles boisées.

Après avoir visité les parcelles, une demande d'estimation a été demandée aux services de l'ONF avant de répondre aux intéressés.

g) SAFER : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant plusieurs parcelles.

La DIA est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

Une demande d'estimation a été demandée aux services de l'ONF avant de répondre aux intéressés.

h) Préfecture courrier de réponse à l'arrêté municipal de fermeture du site d'escalade n°2022-018 pris en date du 13/10/2022.

Suite à ce courrier, une réponse a été renvoyée. Le site reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

4. Divers

a) Réunion de présentation des plans communaux de sauvegarde du 02/03/2023.

Un plan communal de sauvegarde existe. Il sera prochainement remis à jour.

b) Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La commission s'est réunie le 22/03/2023.

c) Pompier CPNI : demande de matériel (renouvellement obligatoire).

Le conseil municipal a accepté la demande de renouvellement de matériel et d'effets envoyée par Monsieur le chef de corps du CPNI de Belleydoux.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
mars 2023**

d) Affouage 2023

L'affouage est reconduit cette année. Les lots pour les affouagistes en forêt ont été tirés au sort. Chaque affouagiste doit venir chercher son numéro de lot en mairie ; celui-ci sera donné après signature du règlement d'affouage et paiement de la redevance.

Pour les stères de bois à domicile : inscription en mairie par téléphone, par courrier ou par mail. Une acceptation du règlement régissant l'affouage devra être signée par les demandeurs pour la prise en compte de l'inscription.

e) Tour de l'Ain cycliste cadets

La commune a reçu une demande de l'organisation de cette manifestation pour un départ d'étape dans notre village le mercredi 2 août 2023.

Un rendez-vous est fixé afin de connaître les modalités de cette organisation.

f) RPI

Le 28/03/2023, l'école de Belleydoux-Echallon a reçu la visite d'une commission d'évaluateurs externes. Ils ont assisté à des temps de classe, ont échangé avec des élèves, les enseignants, le personnel périscolaire et les représentants des parents et des mairies.

g) Ateliers numériques

Ces ateliers visant à enseigner les fondamentaux du numérique aux usagers afin de les rendre plus autonomes sont reconduits sur l'année 2023.

Les ateliers seront dispensés sur les communes d'Echallon et de Belleydoux. Ils démarreront le 6 avril en mairie d'Echallon, et à partir du 11 mai en mairie de Belleydoux.

7 personnes se sont inscrites et les inscriptions sont désormais closes.

5. Info HBA

Lucien MAIRE rappelle que la vente de bois est en tension du fait qu'il y a énormément de bois sec lié à la présence de scolytes, et cette maladie s'accélère partout en France.

Les scieries ont moins de demande de bois d'emballage (palettes) et les bois scolytés ne sont pas acceptés par la réglementation dans la construction.

Au 1^{er} trimestre 2023, un volume représentant 70 000 m³ de bois a été vendu sur le massif du Bugey.

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 26 avril 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 22h30

Fait à Belleydoux, le 6 avril 2023



Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

